



QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE

- A** Je désire assister à cette assemblée : dater et signer au bas du formulaire
- B** J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes

**COMPAGNIE INDUSTRIELLE
ET
FINANCIERE D'ENTREPRISES**

S.A.au Capital de 24 000 000 Euros
Siège social 59, Rue La Boétie - 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 855 800 413

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11JUN 2010

de 10h30 à 11h30 - au 3 place du Sanitat - 44100 NANTES

CADRE RESERVE A LA SOCIETE

Identifiant _____
Nombre d'actions _____ Nominatif
_____ Porteur
Nombre de voix : _____

1

**JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
et je l'autorise à voter en mon nom
dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir - cf. au verso renvoi (1)**

2

**JE VOTE PAR CORRESPONDANCE
cf. au verso renvoi (2)**

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l' **EXCEPTION** de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondant et pour lesquels **je vote NON** ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter **NON**.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.

1	2	3	4	5	6	7
<input type="checkbox"/>						
8	9	10				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

	Oui	Non Abst		Oui	Non Abst
A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale de voter en mon nom
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- Je donne procuration, cf. au verso renvoi (3), à M., Mme ou Mlle. _____ pour voter en mon nom.

3

**JE DONNE POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE
cf. au verso renvoi (3)**

Je donne pouvoir à (soit le conjoint, soit un autre actionnaire) :

M., Mme ou Mlle. _____
Adresse _____
pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus.

ATTENTION

S'il s'agit de titres au **porteur**, les présentes instructions que vous avez données, ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de compte

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire

Date et Signature

C

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard le **08 Juin 2010** à la société directement pour les actions inscrites au nominatif et par l'intermédiaire de l'établissement chargé de la gestion du compte de titres pour les actions

UTILISATION DU DOCUMENT

A L'actionnaire désire assister personnellement à l'assemblée. Dans ce cas, il doit, au recto du document, cocher la case A puis dater et signer au bas du formulaire.

B A défaut, l'actionnaire peut utiliser le formulaire de vote. Dans ce cas il doit au recto du document, cocher la case B et choisir l'une des 3 possibilités.

1 donner pouvoir au Président de l'assemblée générale (dater et signer au recto sans remplir ni 2 ni 3)

2 voter par correspondance (cocher la case précédant le n°2 puis dater et signer en bas du formulaire)

3 donner pouvoir à une personne dénommée (cocher la case précédant le n°3 puis dater et signer en bas du formulaire)

QUELLE QUE SOIT LA POSSIBILITE RETENUE, LA SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE EST INDISPENSABLE.

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse ; si ces indications figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier.

Pour les Personnes Morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Nu propriétaire, Tuteur, etc ...) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. 225-77 alinéa 3 du Code de Commerce).

POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE (B1) OU POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE (B3)

(3) Article L 225-106 du Code de Commerce (extraits) :

"Un actionnaire peut se faire représenter par **un autre actionnaire** ou par **son conjoint**.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant".

N.B. "Si les informations contenues sur le présent formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles sont soumises aux prescriptions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi 2004-801 du 6 août 2004, notamment en ce qui concerne le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé".

VOTE PAR CORRESPONDANCE (B2)

(2) Article L 225-107 du Code de Commerce :

"Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs".

Si vous désirez voter par correspondance vous devez obligatoirement cocher la case précédant le n°2 au recto.

Dans ce cas il vous est demandé :

- Pour les projets de résolutions proposés ou agréés par le Conseil d'Administration

- soit de voter "oui" pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case.

- soit de voter "non" ou de voter "abstenir" ce qui équivaut, selon la réglementation, à voter non sur certaines résolutions (ou sur toutes les résolutions) en les noircissant individuellement.

- Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration

- de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondante de votre choix.

"En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposés lors de l'assemblée, nous vous demandons d'opter entre 3 solutions (pouvoir au président de l'assemblée générale, abstention ou pouvoir à personne dénommée).

Vous exprimerez votre choix en noircissant la case correspondant à celui-ci".

* Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (Art R225-81 du Code Commerce) : ne pas utiliser à la fois : "JE VOTE PAR CORRESPONDANCE" et "JE DONNE POUVOIR A"